



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 121866

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des membres de la Confédération française des retraités (CFR) qui est composée de quatre fédérations d'associations de retraités comptant deux millions d'adhérents. En effet, en matière de représentativité, ils proposent qu'une loi pose le principe d'attribuer à la CFR le statut d'association agréée afin de lui permettre de participer aux réflexions du Conseil économique et social, au niveau régional et national, ou bien encore dans les conseils d'administration des caisses de retraite et d'assurance maladie. D'autre part, les membres de la CFR ont exprimé leur souhait que les limites d'âge qui ont pour effet d'écarter les personnes âgées de la vie civile soient supprimées de même que toutes les majorations appliquées aux cotisations en fonction de l'âge. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ces deux points et de lui indiquer quelles mesures il entend prendre en faveur des retraités en matière de représentativité et de lutte contre les discriminations liées à l'âge.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121866

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3507